

AVIS DE CONSULTATION N°002/DC/C-DIZ/CIPM/SG/2020 DU 02/04/2020 RELATIVE A L'ACQUISITION DES FOURNITURES PEDAGOGIQUES ET SCOLAIRES (PAQUETS MINIMA) DANS LA COMMUNE DE DIZANGUE

1. Objet

Le Maire, Maitre d'ouvrage de la Commune de Dizangué, Autorité Contractante lance pour le compte de la Commune de Dizangué, une demande de cotation pour la réalisation de l'opération sus indiquée.

Imputation : 54 15 6414 06 6114

2. Consistance des prestation

Les prestations de la présente consultation en un lot unique comprennent la livraison des équipements décrit au point 2.3 de la Pièce 2.

3. Coût prévisionnel

Pour un montant prévisionnel de Six Millions Neuf Cent Soixante Quatorze Mille (6 974 000) Francs CFA.

4. Délai de livraison

Le délai de livraison objet de cette consultation est de deux (02) mois.

5. Participation et origine

La participation à la présente consultation est réservée aux Entreprises de droit Camerounais jouissant des capacités

juridiques, financières et techniques requises.

6. Financement

La fourniture de ces équipements est financée par le Budget de Fonctionnement Public Exercice 2020.

7. Acquisition du dossier

Le dossier de la demande de cotation peut être consulté dès publication du présent avis, aux heures ouvrables auprès du secrétariat Général de la Mairie de Dizangué. Il est retiré contre présentation d'une quittance de versement des frais d'acquisition fixés à 20 000 (Vingt Mille) francs CFA non remboursables payable à la Recette municipale de la Commune de Dizangué.

8. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais, en sept (07) exemplaires (dont un original et six copies marqués comme tels), seront déposées contre récépissé à la Mairie de Dizangué au plus tard le 24/04/2020 à 11 heures et devront porter la mention

**DEMANDE DE COTATION N° 002 /DC/C-DIZ/CIPM/SG 2020 DU
02/04/2020**

***Pour l'acquisition des Fournitures pédagogiques et scolaires
(paquets minima) dans la Commune de Dizangué Département de la
Sanaga Maritime***

Région du littoral.

(A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement)

9. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces Administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances d'un montant de 2% au prix du coût prévisionnel du marché toutes taxes comprises soit 139 480 FCFA (Cent Trente-neuf mille Quatre Cent Quatre-vingt francs CFA) valable pendant trente jours au ' delà de la date originale de

validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces Administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent ou une autorité Administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Le dossier Administratif devra comporter les originaux ou les copies certifiées conformes par les services émetteurs compétents et datant de moins de trois mois, les pièces suivantes :

- Attestation de soumission à la CNPS en cours de validité ;
- Attestation de non faillite ;
- Attestation de domiciliation bancaire ;
- Quittance de versement de la Recette municipale de Dizangué pour les frais d'achat du dossier de Demande de Cotation;
- Carte de contribuable ;
- Attestation de non – exclusion délivrée par l'ARMP ;
- Caution de soumission ;
- Registre de commerce ;
- Attestation de Non de Redevance valant certificat d'imposition et de bordereau de situation fiscale ;
- Attestation de plan de localisation et plan de localisation.
- L'Offre Technico ' Financière devra comporter entre autres les devis descriptif, quantitatif et estimatif remplis conformément aux modèles prévus dans le présent dossier de consultation.

Ces offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et toutes taxes comprises (TTC) et accompagnée de la lettre de soumission timbrée et signée.

10. Ouverture des plis

L'ouverture des offres aura lieu le 24/04/2020 à 12 heures par la Commission de Interne de Passation des Marchés de la Commune de Dizangué et se fera en un temps.

11. Critères d'évaluation

PRINCIPAUX CRITÈRES ÉLIMINATOIRES

- a) Absence de la caution de soumission ;
- b) Non-conformité après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif;
- c) Fausse déclaration, ou pièce falsifiée quel que soit le Dossier. À cet effet, l'Autorité Contractante et la CIPM se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux ;
- d) La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours ou inachevé des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP;

12. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au secrétariat Général de la Commune de Dizangué.

Dans le cadre de la lutte contre la corruption dans le système des marchés publics des numéros de téléphone sont fonctionnels au niveau de la cellule de lutte contre la corruption(CLCC) du MINMAP afin de permettre aux acteurs de dénoncer toute mauvaise pratique dont ils seraient victime. « Pour tout acte de corruption bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48 ».

DIZANGUE le 02 Avril 2020

Le MAIRE

MINKA WANDA Ildevert